



Le propriétaire des lieux a-t-il le droit de refuser l'installation d'un local fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 27 mars 2008

Etant occupant à titre payant d'un local à usage professionnel, le propriétaire des lieux a-t-il le droit de refuser l'installation d'un local fumeur alors même que le Responsable, Directeur, a accepté cette installation ?

Réponse :

Notre domaine de compétence se limite aux lois qui protègent contre le tabagisme. Nous ne nous prononcerons donc pas sur la limite des obligations contractuelles entre propriétaire et locataire titulaire d'un bail commercial.

Toutefois, le propriétaire est en droit d'exiger que les lois soient respectées par son locataire lors de l'éventuelle transformation de ses locaux, notamment pour respecter les [normes prévues](#) tant aux articles L. 3511-2 et suivants du code de la santé publique que dans les articles R.232-5 et suivants du code du travail. Il peut alors effectivement refuser les travaux liés à l'extraction d'air obligatoire.